RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Vitrolles
vivre ensemble

ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE
REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

N° : PA2026-0835
Date : 09 NOV. 2026

Mis en ligne le : 09 NOV. 2026

Objet : Prorogation de l'arrêté municipal n° PA2026-0732
Lieu : Entre le 23 et 33 de la contre-allée Denis Padovani résidence Lamartine
Durée : Du 7 novembre au 7 décembre 2026
N° Acte : 8.3

Le Maire de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2212-1 et suivants ;
Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L113-2 ;
Vu l'arrêté municipal n° PA2026-0732 du 28 septembre 2026, autorisant la société Delagarde Rénovation d'effectuer des travaux de rénovation de toiture pour la période du 5 octobre au 6 novembre 2026 ;
Vu l'arrêté municipal n° 26-10 du 30 mars 2026, portant délégation de signature à Madame Lalia ATTAF pour l'Aménagement et la Gestion des Espaces publics ;
Considérant la demande en date du 25 septembre 2026, de la société Delagarde Rénovation, 370 rue Georges Claude Pôle d'activités d'Aix-en-Provence 13852 Aix-en-Provence Cedex 3, sollicitant l'autorisation de proroger l'autorisation, du 7 novembre au 7 décembre 2026 ;

ARRÊTE

Article 1
Les dispositions de l'arrêté municipal n° PA2026-0732 du 28 septembre 2026 sont prorogées du 7 novembre au 7 décembre 2026.

Article 2
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 3
Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies.
Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4
- Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Métropole Aix-Marseille Provence – Direction de la collecte ménagère,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles.

Lalia ATTAF
Adjointe au Maire
Déléguée à l'Aménagement
et la Gestion des Espaces Publics

MAIRIE DE VITROLLES
13127